

Demande d'AIDE MOBILI-JEUNE[®]

(à déposer dans un délai de 3 mois avant et 6 mois après la date de démarrage du cycle de formation)

	Demandeur	Co-demandeur
Nom et prénom		
Nom de jeune fille		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
Situation de famille		
Nombre d'enfants à charge		
N° de téléphone (obligatoire)		
Adresse mail		
Adresse du demandeur (avant la formation)		
Vous étiez :	<input type="checkbox"/> Locataire parc privé	<input type="checkbox"/> Locataire HLM
<input type="checkbox"/> Chez vos parents	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :	
<u>Situation professionnelle</u>		
Nom de votre employeur :		
Adresse :		
<u>Nature du contrat</u> :	<input type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage	<input type="checkbox"/> Contrat de professionnalisation
	Date de début contrat :	Date de fin contrat :
<u>Logement (objet du financement)</u>		
Adresse :		Date de début de location :
<u>Type de logement</u> :	<input type="checkbox"/> Logement social APL	<input type="checkbox"/> Logement social non APL
<input type="checkbox"/> Structure collective	<input type="checkbox"/> Logement privé APL	<input type="checkbox"/> Logement conventionné Anah
	<input type="checkbox"/> Autre (à préciser) :	
Nom et adresse du propriétaire ou du gestionnaire :		
Montant du loyer	Montant de l'aide (cadre réservé à Logilia)
Montant des charges	+	
APL ou AL perçue	-	
Reste à payer	=	
	 euros

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

Le soussigné certifie sur l'honneur qu'il n'a ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-JEUNE[®] pour les mêmes dépenses auprès d'un autre Cil, ni obtenu une AIDE MOBILI-JEUNE[®] pour les mêmes dépenses d'un autre organisme, qu'il a respecté ses engagements au titre d'une AIDE MOBILI-JEUNE[®], accordée précédemment le cas échéant.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

Il certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-JEUNE[®] devraient être immédiatement remboursées à Logilia sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

Logilia se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Date et signature du demandeur
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Date et signature du co-demandeur
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Demande d'AIDE MOBILI-JEUNE®

à renvoyer
(Cachet de l'Agence)

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE (pour chacun des demandeurs)

- Copie de la carte nationale d'identité ou livret de famille (si vous avez des enfants)
- Relevé d'identité bancaire et postal
- Copie de votre contrat d'apprentissage ou d'alternance ou de professionnalisation
- Bulletin de salaire si déjà reçu
- Copie du contrat de location (dûment daté et signé) ou copie de la convention d'occupation en structure collective (dûment datée et signée)
- Estimation pour le logement du montant de l'aide au logement (APL ou AL)
- Convention de Subvention en 2 exemplaires originaux dûment complétés et signés

AIDE MOBILI-JEUNE® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Loi informatique et libertés, article 27. « Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ».

Nom, prénom :

Adresse :

Employeur :

Montant demandé : euros

Conditions de versement des fonds :

Les fonds seront versés au locataire sur présentation trimestrielle des avis d'échéance de loyer ou de redevance délivrés par le propriétaire ou par le gestionnaire.

Le locataire s'engage à fournir à Logilia les pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide dès qu'il en a possession.

Engagement sur l'honneur :

Le soussigné certifie sur l'honneur qu'il n'a ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre Cil, ni obtenu une AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses d'un autre organisme, quel qu'en soit le montant.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

Il (elle) certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé(e) qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-JEUNE® devraient être immédiatement reversées à Logilia sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

Logilia se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Logilia
Date et signature

Bénéficiaire
Date et signature
(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Montant de la subvention réellement débloquée sur justificatifs de dépenses

Date	Montant	Date	Montant

Date et cachet Logilia

AIDE MOBILI-JEUNE® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

1% Logement devient **Action Logement**
Les entreprises s'engagent avec les salariés

Logilia

Siège Social : 46, avenue Villarceau - 25044 Besançon cedex 3 - Tél. 03 81 21 27 90 - Fax 03 81 21 27 99

Siège administratif : 34, rue de la Combe aux Biches - BP 91447 - 25211 Montbéliard cedex

SIREN : 875 750 069 - Code APE 6499 Z - Collecteur d'Action Logement sous le n° 1 - C.I.L. à forme paritaire - Association déclarée loi 1901

Organisme Interprofessionnel Régional Gestionnaire de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction

Nom, prénom :

Adresse :

Employeur :

Montant demandé : euros

Conditions de versement des fonds :

Les fonds seront versés au locataire sur présentation trimestrielle des avis d'échéance de loyer ou de redevance délivrés par le propriétaire ou par le gestionnaire.

Le locataire s'engage à fournir à Logilia les pièces justificatives nécessaires à l'octroi de l'aide dès qu'il en a possession.

Engagement sur l'honneur :

Le soussigné certifie sur l'honneur qu'il n'a ni déposé un autre dossier de demande d'AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses auprès d'un autre Cil, ni obtenu une AIDE MOBILI-JEUNE® pour les mêmes dépenses d'un autre organisme, quel qu'en soit le montant.

Il s'engage à ne pas demander une aide identique couvrant les mêmes dépenses et certifie que les dépenses pour lesquelles l'aide est demandée ne sont pas prises en charge par ailleurs et notamment par son employeur.

Il (elle) certifie l'exactitude des renseignements fournis et reconnaît avoir été informé(e) qu'en cas de fausse déclaration, les sommes reçues au titre de l'AIDE MOBILI-JEUNE® devraient être immédiatement reversées à Logilia sans qu'il soit nécessaire, pour ce dernier, de procéder à l'envoi d'une mise en demeure préalable.

Logilia se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis.

Logilia

Date et signature

Bénéficiaire

Date et signature

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Montant de la subvention réellement débloquée sur justificatifs de dépenses

Date	Montant	Date	Montant

Date et cachet Logilia

AIDE MOBILI-JEUNE® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

1% Logement devient **Action Logement**
Les entreprises s'engagent avec les salariés

Logilia

Siège Social : 46, avenue Villarceau - 25044 Besançon cedex 3 - Tél. 03 81 21 27 90 - Fax 03 81 21 27 99

Siège administratif : 34, rue de la Combe aux Biches - BP 91447 - 25211 Montbéliard cedex

SIREN : 875 750 069 - Code APE 6499 Z - Collecteur d'Action Logement sous le n° 1 - C.I.L. à forme paritaire - Association déclarée loi 1901

Organisme Interprofessionnel Régional Gestionnaire de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction